

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 8 JUILLET 2010**

**Délibération**  
**n° 2010.07.135**

**Parc d'activités  
Euratlantic ®  
(Tranche 2) -  
Commune de Saint-  
Yrieix sur Charente :  
cession de terrain à  
l'entreprise  
MEDIAPOST**

**LE HUIT JUILLET DEUX MILLE DIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **2 juillet 2010**

**Secrétaire de séance** : Jacques NOBLE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

**Excusé(s) représenté(s)** :

André BONICHON par Eric DANCHE, Véronique MAUSSET par Nicolas DENIS

**Excusé(s)** :

Christian RAPNOUIL

<b>PARC D'ACTIVITES EURATLANTIC ® (TRANCHE 2) - COMMUNE DE SAINT YRIEIX SUR CHARENTE : CESSION DE TERRAIN A L'ENTREPRISE MEDIAPOST</b>
--

La société MEDIAPOST située sur la ZE des Voutes à Fléac, spécialisée dans la distribution d'imprimés en porte-à-porte employant environ 80 personnes a sollicité la communauté d'agglomération du GrandAngoulême pour acquérir le lot n° 27, d'une surface de 9 713 m<sup>2</sup> (lotissement référencé LT1635806U0005), situé dans la deuxième tranche du Parc d'activités Euratlantic ® afin d'y créer un nouveau bâtiment de 3 500 m<sup>2</sup> minimum.

La vente du lot concerné pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 242 825 € HT pour une surface totale de 9 713 m<sup>2</sup> (soit 25 € HT le m<sup>2</sup>).

La présente vente consentie par le GrandAngoulême est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre de ses activités économiques. Le GrandAngoulême se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera la TVA à la recette des Impôts Angoulême Ville - rue de la Combe - 16800 SOYAUX.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 24 juin 2010,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la cession à la société Médiapost située ZE Les Voûtes – 16730 FLEAC, ou à toute société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, du lot n°27 cadastré AB448, d'une surface de 9 713 m<sup>2</sup> au prix de 242 825 € HT net vendeur (25 € HT/m<sup>2</sup>) complété du montant de la TVA de 47 593,70 €, sous réserve de validation du projet architectural. Les frais associés sont à la charge de l'acquéreur.

**DE METTRE** à disposition à la société MEDIAPOST, ou à toute société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, ladite parcelle afin de l'autoriser à déposer le permis de construire puis débiter les travaux dans l'attente de la signature des actes notariés.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes à venir.

**D'INSCRIRE** la recette au budget annexe développement économique à l'article 7015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</b>	<b>Affiché le :</b>
<b>09 juillet 2010</b>	<b>09 juillet 2010</b>